

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2024
N°11/2024

Date de Convocation Publique	:	17/02/2024
Date d’Affichage	:	17/02/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	07

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un février deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume,

Etaient absents excusés : MM. LAGIER Jean-Michel, JOURDE Frédéric

M VALENTIN Michel a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d’un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l’adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. MONTAGNE Alphonse a été désigné pour présider la séance lors de l’adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2023 dressé par l’ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l’exercice 2023 dressé par le comptable, approuvé à l’unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	14 990.32			83 752.19
Opération exercice	297 802.23	176 847.26	172 217.40	242 787.15
Total	312 792.55	176 847.26	172 217.40	326 539.34
Résultat clôture	135 945.29			154 321.94
Restes à réaliser	0	0		
Total cumulé	135 945.29	0	0	154 321.94
Résultat définitif	135 945.29			154 321.94

Le Maire c’est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve à l’unanimité **le compte administratif 2023,**
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire : Isabelle SEON

